

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 4

Rubrik: Courrier : choisir sa vie et sa mort!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Choisir sa vie et sa mort!

La rubrique « Réflexions » que l'abbé Xavier-François Amherdt a consacrée à l'assistance au suicide a soulevé passablement de réactions chez nos lectrices.

C'est le rôle de l'abbé Amherdt de dénigrer l'association « Exit », puisque la religion interdit le suicide. Mais chacun doit pouvoir choisir sa vie et sa mort. J'ai eu plus d'une année ma mère impotente à la maison et il m'a fallu de l'aide. Les aides à domicile coûtaient Fr. 45.– l'heure, l'infirmière Fr. 65.– l'heure, samedis et dimanches exclus. Sa rente AVS passait dans ces dépenses. Nous avons dû placer ma mère dans un EMS. Alors là, je n'ai pas trouvé une admirable compassion. Les malades doivent rester des heures dans les langes souillés. J'ai voulu intervenir, mais on m'a

conseillé de me taire, car c'est ma mère qui en aurait pâti. Bref, je ne pouvais rien faire pour elle. Mais moi, je me suis inscrite à « Exit » depuis ses débuts.

Liliane Glé, Genève

PAS DE SUICIDE !

Je ne suis pas non plus favorable aux soins palliatifs, qui ne sont que la prolongation inutile et onéreuse d'une vie qui n'en est plus une quand on pense à l'explosion des coûts de la santé. Je suis membre d'Exit depuis une vingtaine d'année et je vous affirme qu'on n'y pratique pas le suicide, mais qu'on vient en aide à la demande d'un malade ou de sa famille. Trouvez-vous que l'avortement est moins criminel que le droit à une mort digne ? Moi pas.

Hélène Cordey-Gander
1400 Yverdon-les-Bains

RENTE AVS : PRÉCISIONS

S'il est exact de dire que, lors du remariage de deux rentiers AVS ou AI, chaque conjoint conserve les bases de calcul applicables jusqu'alors à la détermination de sa rente, il s'agit de ne pas oublier les deux éléments suivants : le cas échéant, le supplément pour veuves ou veufs versés en sus de la rente doit être supprimé dès le mois qui suit celui du mariage ; la question du plafonnement des deux rentes doit être examinée.

La loi sur l'AVS précise en effet que la somme des deux ren-

IL HABILLE VOTRE MAGAZINE



J.-R. P.
Pierre Maleszewski, graphiste, a créé la nouvelle maquette de *Générations* et du supplément *Bien-être*. C'est lui qui assure la mise en pages de votre magazine depuis plus de dix ans.

CARINA MOINS CHER



Dans votre numéro de mars, j'ai été choquée de voir que vous indiquez une somme de Fr. 6000.– pour deux personnes en pension à Carina. Il faut compter un maximum de Fr. 3000.– par personne dans un studio, en pension complète. Pour deux personnes dans un studio, il faut compter au maximum Fr. 4000.– en pension complète. Le prix de base de nos studios, tous services compris, est de Fr. 1760.–. Nous proposons les trois repas à titre facultatif, avec facturation séparée.

E. Ritz, Résidence Carina, Rolle

tes individuelles d'un couple marié ne doit pas être supérieur à 150% de la rente maximale. Si cette limite est dépassée, les deux rentes individuelles sont réduites en conséquence.

M. Tacconi, Caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise

LES VOITURES DU LOCLE

Pourquoi ne pas exiger des tests anti-pollution pour tous et envisager des parkings aux abords de la ville en attendant un détournement de la circulation du centre de la cité ?

Anne-Marie Félix, Perly

SOIGNER LES ACOUPHÈNES

Dans ma longue carrière de phytothérapeute, j'ai très souvent été confronté au problème des acouphènes ou bourdonnements d'oreilles. Par coïncidences et à la suite de témoignages concordants, il s'est avéré qu'un produit donnait des résultats très intéressants sur ce genre de

problèmes et plus spécialement quand les bourdonnements d'oreilles sont accompagnés de vertiges et de nausées. Il s'agit d'un produit à base d'huile de pépins de cassis (très riche en acide gras essentiels), de magnésium et vitamine E. Par l'intermédiaire de *Générations*, il est possible de communiquer la fiche de ce produit aux intéressés.

Jean-Jacques Descamps,
Ovronnaz

D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Un article vous a fait réagir, vous avez aimé ou détesté ? N'hésitez pas à le faire savoir en écrivant à la rédaction de *Générations*, rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Si vous nous envoyez un message, prière d'indiquer votre adresse, s.v.p.

Sur notre site internet : www.magazinegenerations.ch